



AVIS PUBLIC

Aux contribuables de la susdite municipalité

AVIS PUBLIC est donné par le soussigné, directeur général et greffier-trésorier de la Municipalité de Saint-Damien, à l'effet que :

Au cours de la séance ordinaire du conseil municipal qui sera tenue à 19 h 30 heures le mardi 21 février 2023, le conseil statuera sur la demande d'usage conditionnel suivante :

Usage conditionnel de type « Hébergement de nature non-conventionnelle » (Dossier 2023-005)

Terrain vacant sur le chemin des Aigles

Emplacement

Lots 5 859 099 et 5 859 100, Cadastre du Québec
Lots visés

Objet de la demande :

Autoriser un usage conditionnel de type « Hébergement de nature non-conventionnelle » pour l'immeuble actuellement vacant, chemin des Aigles.

Projet d'hébergement en refuge rustique avec activités écotouristiques.

Toute personne intéressée pourra se faire entendre par le conseil relativement à cette demande. Les séances du conseil sont tenues de façon hybride, c'est-à-dire à la fois en présentiel et virtuel. Pour assister à la séance de façon virtuel vous devez, le jour de la séance, vous rendre sur le site Internet de la municipalité (www.st-damien.com) et dans les liens rapides, sélectionnez « séances du conseil ». Cliquez ensuite sur le lien correspondant à la rencontre dans le calendrier des rencontres ordinaires.

Vous pouvez également nous transmettre vos questions et/ou commentaires par courriel à l'adresse urbanisme@st-damien.com ou par courrier à l'adresse 6850, chemin Montauban, Saint-Damien (Québec) J0K 2E0 avant le 20 février 2023 à 16 h 30.

Donné à Saint-Damien, ce 6 février 2023.

Hugo Allaire
Directeur général et greffier-trésorier